

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 JUIN 2009 à 20 heures 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille neuf et le **mercredi 24 juin à 20 heures**

le Conseil Municipal de Béný, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, **Monsieur RODET Georges**

Date de la convocation : **16 juin 2009**

Date d'affichage : **16 juin 2009**

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Dominique COLIN – Isabelle CORSAIN – Patrick BAVOUX - Elodie LELARDOUX - Elie BERARD – Jean-François POUPON – Bruno GAILLARD - Gilles DONGUY - Michèle DANANCIER - Robert SEVE et Éric GUILLERMIN

Absents excusés : Françoise BILLOUD - Jean-Claude GONOD

Pouvoir : Françoise BILLOUD donne pouvoir à Elodie LELARDOUX
Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Georges RODET

Secrétaire : Jean-François NALLET

Le compte rendu de la réunion du 04 mai 2009 est approuvé à l'unanimité.

L.G.V.

1°) Projet de ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV)

Le Maire présente la situation de la commune par rapport à l'avancement du projet de ligne LGV : après avoir successivement mené deux études de ligne nouvelle traversant le canton de Coligny, RFF est en train d'étudier un troisième fuseau sensé longer la ligne ferroviaire actuelle de la Bresse. Ce fuseau sera présenté par l'Etat lors d'une réunion en préfecture le 29 juin 2009 avant la réunion du comité de pilotage de la ligne le 12 juillet 2009. Il s'agit de se positionner par rapport à un projet national qui n'apportera que des préjudices pour la commune.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré :*

CONSIDERE ne pas avoir à choisir entre des fuseaux qui sont plaqués par une volonté étatique à l'Est et à l'Ouest de la commune, avec leur cortège de nuisances sonores et visuelles mortifères et détruisant dans tous les cas une centaine d'hectares, coupant les relations viaires et les corridors biologiques...

REFUSE le fuseau longeant l'A39 qui percute les hameaux du Poisiat, des Grilletts, de Marmont de Fraidègue et la Forêt.

REFUSE le fuseau Est de la commune qui frappe les hameaux de Aussiat, la Vavre, les Baudières et Vacon.

CONTESTE le concept même de cette ligne, dont la mixité fret /voyageurs est reconnue incohérente à grande vitesse, mais qui reste réfléchie par rapport à des enjeux commerciaux de transports voyageurs et « vendue » sur des enjeux de développement durable de l'augmentation du fret ferroviaire.

CONSTATE que le bilan avantages / inconvénients du projet global n'a pas été démontré et que l'Union européenne ne cautionne pas ce projet.

REGRETTE que la question posée par notre délibération du 04 mai 2009 concernant l'étude d'une connexion plus au Sud, au niveau des Rodets/ Moulins des Ponts, entre la ligne LGV et la ligne joignant la gare de Bourg en Bresse, dans l'hypothèse du fuseau pied du Revermont., n'ait pas donné lieu à la moindre réponse de RFF.

CRAINT que la définition d'un fuseau proposant le jumelage avec la ligne historique de la Bresse sans identification des financements associés ne conduise finalement à long terme, et en l'absence des cofinancements suffisants, à une réalisation de la LGV avec une conservation de la ligne historique.

DEMANDE instamment que la menace de deux fuseaux de part et d'autre de la commune ne s'éternise pas plusieurs années, portant préjudice artificiellement à la valeur patrimoniale du bâti et bloquant toute réflexion sur le devenir communal et notamment dans la révision du PLU.

REGRETTE que les élus du territoire qui nous appellent au sacrifice pour un projet d'envergure nationale restent indifférents et passifs quant aux conséquences sociales, environnementales et financières que pourrait avoir pour la commune l'engrillagement du village.

2°) Information

- Manifestation prévue en Préfecture le vendredi 26 juin à 15 h,
- Marche vers le déversoir à BENY organisée par l'association Bény Environnement.
- Compte rendu de la réunion publique du 10 juin.

PROJET ECOLE

1°) Délibération

Dominique COLIN, Maire Adjoint, présente au conseil municipal l'état d'avancement du projet :

- ✓ annonce que l'inspection académique vient de retenir la création d'une 4^{ème} classe pour la commune de Bény. C'est le résultat du bon travail des Conseils municipaux précédents qui ont fait de Bény une commune attractive. C'est aussi l'aboutissement de la mobilisation des parents d'élèves et du conseil municipal qui a mis en perspective toutes ses décisions pour obtenir cette classe supplémentaire qui concrétise le dynamisme de la commune. En conséquence il va falloir se procurer un bâtiment provisoire pendant la durée de la construction de l'extension de l'école.
- ✓ présente le programme fonctionnel et technique du projet d'extension, finalisé et validé par le comité de projet. Le périmètre financier, malgré l'insertion du centre de loisirs périscolaire dans le projet, reste le même que celui validé en décembre 2008, soit 1,3 million d'euros HT.
- ✓ propose les 3 architectes qui ont été retenus par la commission des affaires scolaires/bâtiment du 23 juin qui a analysé les 13 offres reçues. Ainsi les bureaux d'architecture WOLF, DOSSE et STRATES seront consultés pour la mission de maîtrise d'œuvre sur la base du programme technique et du règlement de consultation. Ces trois architectes ont jusqu'au 23 juillet pour présenter leur compréhension du projet communal. La commission des affaires scolaires / bâtiment se réunira le 24 juillet à 17h et le conseil municipal choisira le soir même le maître d'œuvre qui réalisera le projet. La fin des travaux et l'entrée dans les nouveaux locaux est envisagée pour janvier 2011.

Où l'exposé du Maire-Adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le contenu du programme technique du projet comprenant un aménagement intérieur du bâtiment existant et un bâtiment neuf comprenant 2 classes maternelles, une salle d'évolution et une garderie périscolaire,

MAINTIENT l'objectif de 1,3 millions d'euros HT pour la réalisation du projet,

RETIENT les trois architectes suivants WOLF, DOSSE et STRATES pour cette présélection à l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre.

2°) Garderie périscolaire

Jean-François NALLET, Maire adjoint, évoque l'évolution de l'activité de la garderie périscolaire communale. Depuis un an, le nombre d'utilisateurs et le nombre d'enfants ont augmenté significativement. Le fonctionnement actuel ne peut plus être maintenu et l'encadrement doit être repensé si l'on souhaite maintenir une qualité d'accueil.

Mis en parallèle avec le projet d'extension de l'école intégrant de nouveaux locaux pour la garderie périscolaire et l'ouverture d'une quatrième classe à la rentrée, il semble opportun de développer ce service d'accueil dès maintenant afin qu'il soit à la hauteur des attentes des utilisateurs. Les locaux actuels devenant trop exigus, il importe d'agir sans plus attendre, en vue d'améliorer ce service, y compris avec des solutions partielles en attendant la disponibilité des nouveaux locaux.

Le Maire adjoint propose, dans un premier temps, d'obtenir l'agrément de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour un centre de loisirs périscolaire. Il propose également d'améliorer l'encadrement de ce service en prenant en compte les critères de cette institution, incontournables pour cet agrément. Il précise que cette demande d'agrément doit être faite 2 mois avant l'ouverture du service. Les locaux devront être agréés par les services de la Direction Générale de la Prévention et de l'Action Sociale (Conseil Général).

Il propose, dans un deuxième temps, de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales afin d'obtenir une participation au cofinancement de la construction du nouveau bâtiment qui intègre un espace pour ce centre de loisirs. La Caisse d'Allocations Familiales propose également de mettre en œuvre un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui permettrait d'abonder, par une participation engagée sur la durée du contrat, le coût de fonctionnement de la structure, réduisant ainsi le solde à charge de la collectivité et des familles.

Il indique également qu'il sera nécessaire d'élaborer un projet éducatif en vue de l'agrément DDJS, de tenir une comptabilité spécifique pour ce service, d'établir un budget prévisionnel, un bilan financier et un rapport d'activité annuels.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

DECIDE de solliciter l'agrément de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour ce centre de loisirs périscolaire et charge le Maire adjoint, en collaboration avec l'animatrice de la garderie périscolaire et le secrétariat de mairie, de remplir le dossier de demande d'agrément et d'élaborer le projet éducatif du service, étant précisé que ce projet sera débattu et éventuellement amendé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal ;

DECIDE de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain afin d'obtenir une subvention d'équipement au titre du développement de service pour la petite enfance et d'engager la rédaction d'un Contrat Enfance Jeunesse sur la base du dossier qui a été transmis par ces services ;

DECIDE de solliciter les services de la Direction Générale de la Prévention et de l'Action Sociale en vue d'obtenir l'agrément des locaux actuels dans l'attente de la construction du nouveau bâtiment ;

DECIDE d'établir un budget prévisionnel en charges et produits d'exploitation sur la base des éléments connus de l'exercice précédent majorés de la prévision de développement conformément au dossier de la Caisse d'Allocations Familiales ;

DECIDE de tenir une comptabilité spécifique pour ce service et confirme la régie de recettes actuellement ouverte pour ce service ;

DECIDE sous réserve de la réalisation des conditions ci-dessus, l'ouverture de ce centre de loisirs périscolaire dès la rentrée scolaire 2009-2010 et sa gestion au niveau communal.

CREATION QUATRIEME CLASSE

Les effectifs à la rentrée de septembre 2009 s'élèveront à 85 enfants, l'éducation nationale a décidé la création d'une 4^{ème} classe et c'est Céline POTTIER, enseignante qui est nommée. Par conséquent, il n'y aura plus que deux niveaux par classe.

En attendant la création de l'extension de l'école dont l'ouverture est prévue en janvier 2011, la quatrième classe sera installée dans un local provisoire (bungalow).

ECOLE NUMERIQUE

Dominique COLIN, Maire-adjoint :

- ✓ Présente le projet d'équipement de l'école en matériel informatique. Il s'agit de répondre à l'appel à projet du Ministère de l'Education nationale qui a défini dans un cahier des charges national « l'école numérique rurale » une offre standard de matériel. Ce dernier comprend 8 ordinateurs portables (15 pouce), un poste enseignant, un visio-projecteur, un tableau interactif, une imprimante, un espace de sauvegarde centralisé, des logiciels éducatifs.
Cet ensemble est destiné à répondre aux besoins liés à l'enseignement et à l'accompagnement des élèves dans l'acquisition des compétences et des connaissances prévues par les programmes.
L'Education nationale propose aux communes rurales de moins de 2000 habitants une subvention du coût HT de cet équipement dans la limite de 80 % de l'investissement, jusqu'à concurrence d'un montant de 9 000 euros.
- ✓ Donne lecture des devis

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire-Adjoint,
Et après en avoir délibéré :*

DECIDE de faire acte de candidature auprès du ministère de l'éducation nationale,

ACCEPTE le devis de MICRONOV (Bourg en Bresse) pour un montant TTC de 13 597,43 € avec les options proposées

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer l'acte de candidature, et tous documents référents à ce dossier « Ecole numérique rurale »,

SOLLICITE auprès du ministère de l'éducation nationale une subvention de 9 000 euros.

TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE L'AUVENT NORD DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Isabelle CORSAIN, Maire Adjointe rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée en avril et que la date de remises des offres était fixée au 23 mai. Les entreprises ont été appelées à répondre au cahier des clauses techniques particulières fixées par la commission des bâtiments et l'ouverture des plis s'est déroulée le 22 juin 2009 lors de la réunion de la commission ; une offre a été déclarée conforme au dossier de consultation.

Ouï l'exposé du Maire-Adjointe, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la réalisation des travaux de mise en conformité des vestiaires du stade notamment la réfection de l'auvent nord du stade (charpente et maçonnerie).

RETIENT le devis de :

- l'entreprise JUILLARD (charpente) pour un montant HT de 22 733,80 €,
- l'entreprise MOREL (menuiserie alu) pour un montant HT de 5 380,40 €,
- l'entreprise DUVERT (électricité) pour un montant HT de 645 ,00 €,
- l'entreprise DARNAND (bidim) pour un montant HT de 102.40 €
- l'entreprise LARUE (cailloux) pour un montant HT de 515.00 €
- l'entreprise LOCAREST (location plaque vibrante) pour un montant HT de 41.23 €

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général de l'Ain au titre des équipements sportifs sur la base d'un montant H.T de 29 417.83 €

PRIME POUR SERVICE MINIMUM DU DROIT D'ACCUEIL

Suite à la délibération du 22 septembre 2008 portant sur la mise en place d'un droit d'accueil des élèves de l'école dans le cadre du service minimum, désignant 5 personnes habilitées à assurer l'encadrement des enfants, le Maire informe avoir reçu par l'inspection académique la somme de 470.34 € pour les grèves du 20 novembre 2008 (235.17 €) et du 29 janvier 2009 (235.17 €) .

Il rappelle que pour la première grève, trois personnes ont assuré le service minimum et deux personnes pour la deuxième. Après discussion, le conseil municipal décide d'allouer à chacune des personnes la somme de 80 € en prime pour ce service minimum.

DEFIBRILLATEUR – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire :

- ✓ Rappelle que la Commune a inscrit à son budget primitif 2009 l'acquisition d'un défibrillateur (opération matériel 2009),
- ✓ Donne lecture des devis,
- ✓ Informe du cofinancement de ces équipements sur la réserve parlementaire du sénateur de l'Ain Madame GOY-CHAVENT Sylvie,
- ✓ Indique que cet équipement public viendrait en complément du défibrillateur déjà financé par la Commune pour les sapeurs pompiers en 2008,

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré :*

ACCEPTE le devis de l'entreprise SCHILLER pour un montant TTC de 2 533,93 €,

SOLLICITE une subvention auprès de Madame la Sénateur Madame GOY-CHAVENT Sylvie au titre de sa réserve parlementaire.

VOIRIE

Patrick BAVOUX, Maire adjoint :

- donne le compte rendu de la réunion de la commission.

La convention signée entre l'Etat, le conseil général et la Commune sur l'action de sensibilisation à la vitesse est terminée. L'étape suivante sera d'apporter des solutions pour réduire la vitesse et de sécuriser les zones piétonnes, une demande d'assistance a été déposée auprès des services de la DDE.

- Informe que la Communauté de Communes est en renégociation avec les entreprises de T.P. retenues pour les travaux de voirie. Une hausse des prix très importante a été constatée.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune a été approuvé le 18 mai 2005. Depuis, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Bourg Bresse Revermont a été approuvé en décembre 2007 et impose aux communes membres une mise en conformité de leurs documents d'urbanisme. De plus, la réglementation a évolué et impose une révision de certains articles de notre règlement. La commission urbanisme préparera un cahier des charges pour la consultation de cabinets conseils spécialisés afin d'accompagner la municipalité dans cette démarche.

CONVENTION FRAPNA

Dominique COLIN, Maire-adjoint :

- ✓ Présente le projet de convention proposée par la FRAPNA (association à but non lucratif) pour une analyse du patrimoine naturel de la commune. Ce diagnostic est nécessaire pour formaliser l'état initial de l'environnement du rapport de présentation du PLU en cours de révision. Une convention d'expertise associative décrit les objectifs et les conditions de cette expertise. Ainsi la commune de Béný confie à la FRAPNA la réalisation d'une synthèse et l'interprétation des données et espèces patrimoniales sur le territoire de la commune. Les données concernant la description des habitats naturels d'intérêt patrimonial ainsi que les relevés des espèces, et les corridors biologiques seront cartographiés. Ces données seront formalisées dans un rapport écrit. La convention a une durée de 12 mois à partir de la signature.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire-Adjoint,
Et après en avoir délibéré :*

DECIDE d'accepter la proposition de convention de la FRAPNA, pour un montant HT de 12 000,- € dont 30 % seront versés à signature de la convention et le solde au rendu final de l'étude.

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer la convention,

SOLLICITE auprès de la région Rhône Alpes une subvention correspondant au dispositif de « contrat corridors ».

PRECISE que les dépenses seront inscrites dans l'opération révision du plan local d'urbanisme (173).

CONVENTION DE MANDAT POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION

Le Maire-adjoint :

- ✓ Rappelle que la Commune souhaite la mise en souterrain du réseau de télécommunication à l'occasion des travaux d'alimentation électrique du pôle petite enfance au lieudit « le Poisiat »
- ✓ Informe que pour le réseau électrique, l'opération d'un montant de 36 500 € TTC sera prise en charge en totalité par le Syndicat Départemental d'Électricité de l'Ain,
- ✓ Indique que la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil de télécommunication (hors câblage) sera confiée au Syndicat Départemental d'Électricité selon les dispositions adoptées par le comité syndical sous forme de convention de mandat,
- ✓ Donne lecture de la convention de mandat pour la réalisation de travaux de génie civil de télécommunication.

Le programme de l'opération se compose de :

- 100 mètres de conduite 1H4,
- 100 mètres de conduite 3 H4,
- 1 chambre L2T,
- Et 1 chambre K2C.

L'enveloppe financière et prévisionnelle se décompose de la manière suivante :

- Montant des travaux restant à la charge de la commune : 12 500 €,
- Subvention du syndicat Départemental (30 % du TTC) : 3 750 €,
- Participation de la Commune : 8 750 €

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire-Adjoint,
Et après en avoir délibéré :*

DECIDE la réalisation des travaux de génie civil pour le réseau de télécommunication,

ACCEPTE la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage proposée par Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Ain,

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer la convention de mandat.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Amiante : Le diagnostic établi ne révèle aucune présence d'amiante dans les bâtiments Garavand, Ecole et Stade.

Dénomination des voies : Une commission élus et d'extra municipaux composée prochainement pour élaborer le programme de dénomination des rues.

Photocopieur : Suite à un dépassement important du nombre des copies de la mairie ainsi que de l'école, des propositions sont faites pour une location. Le dossier est en cours d'instruction et sera débattu élaboré lors du prochain conseil de juillet.

Saisonniers : Depuis le 15 juin et pour une durée de six semaines Mélody MAYER a été recrutée par la Commune.

Publicité pour manifestation posée sur le domaine public : Suite à une remarque de l'agence bresse revermont, du conseil général, il est conseillé de demander l'autorisation de poser des panneaux publicitaires le long des routes départementales, afin d'éviter leur enlèvement par les services concernés.

MARPA : Compte rendu de l'assemblée générale du 8/06. Pour information, la moyenne d'âge des occupants est de 83 ans, le taux d'occupation des appartements est de 99.43 %

A.D.M.R : Compte rendu de l'assemblée générale du 15 juin. Sur la commune, pour l'année 2008, 257 heures ont été effectuées.

ADAPA : Compte rendu de l'assemblée générale. Sur la commune, pour l'année 2008, 155 heures ont été effectuées pour 6 dossiers.

Retraite sportive : Compte rendu de l'assemblée générale du 27/05. Il faut noter qu'il existe trois sections (gymnastique, aquagym et les marcheurs) pour 57 adhérents. La section gym fonctionne maintenant avec une salariée. Le bureau a été réélu et c'est Madame NALLET Renée qui est élue présidente.

Chasse : Compte rendu de l'assemblée générale du 19/06. Bilan des animaux tués (44 lièvres, 15 chevreuils, 7 sangliers tués et 7 tués en accidents). L'effectif reste stable soit à 43 chasseurs. Cette année, il n'y a pas eu de ball trap. La cotisation augmente à la saison prochaine. La société remercie la municipalité pour le passage créé au Blanc Pivet.

A Corps Dons : Remerciement pour le soutien et participation à la manifestation du 25 avril. Pour information, le conseil d'administration a décidé de soutenir les associations de l'ARCHE (1800 €), Soutien aux soins palliatifs de BOURG EN BRESSE (400 €) et Vaincre la mucoviscidose (300 €).

Dons : Par Messieurs GIRARD et BERARD pour du bois de chauffage. Les dons ont été versés au profit du CCAS.

Remise des dictionnaires pour les élèves de CM2 partant en collège : Prévus le 30 juin à 19 heures.

Passeport : Mise en service du nouveau dispositif de délivrance des passeports biométriques. Depuis le 28 avril, la commune ne fait plus de passeport, seulement 24 communes du département ont été retenues.

Atelier de la Danse : Remerciement pour la subvention versée à l'occasion du gala de leur association.

Avis naissance :

- Manon ZUCCONI (22 mai) domiciliée aux Blanchets,
- Loïc POCHON (30 mai) domicilié aux Blanchets,
- Loanne et Zoé PION (18 juin) domiciliées aux Bernoux.

Programme des haies : La réponse du comité régional sur la candidature de Bénvy ne sera pas connue avant le mois de septembre 2009.

Aire de jeux : Visite de deux installations d'aires multisports le 02 juillet (VILLEMOTIER et CORVESSIAT).